

Société de Participations Industrielles et Minières (P.I.M.)

Société Anonyme au capital de € 335 387,84

RCS Paris B 552 065 005 -

SIRET 552 065 005 00050

Siège social : 106 bis Rue de Rennes – 75006 PARIS – FRANCE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 14 MARS 2012

Cher Actionnaires,

Nous vous avons réuni ce jour, en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ainsi que de l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Il vous sera rendu compte dans un instant de la mission du Commissaire aux Comptes.

Les rapports du Commissaire aux Comptes (sur les comptes annuels et spécial) ainsi que le rapport de gestion du Conseil d'Administration, de même que l'inventaire, les comptes annuels ainsi que tous les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I – SITUATION DE LA SOCIETE ET ACTIVITE

Nous vous rappelons que la société PIM a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2001 portant sur la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2000.

Cette vérification a conduit à des chefs de redressements, intégralement contestés par notre société, mais intégralement provisionnés.

Le 30 avril 2009, un jugement du Tribunal Administratif de Paris accorde à notre société un dégrèvement de 465 789 euros d'impôts et 69 993 euros de pénalités.

Il reste donc à devoir la somme 157 900 euros plus les intérêts moratoires. Cette somme a été contestée auprès de la Cour Administrative d'Appel de Paris le 8 avril 2010.

Le 25 octobre 2010, le mémoire en défense de la CAA de Paris conclut au rejet de la requête du 8 avril 2010 auquel nous avons répondu par un mémoire en réponse en date du 27 septembre 2011.

Un arrêt du 13/10/11 de la Cour Administrative d'Appel de Paris rejette notre requête. Nous décidons de ne pas nous pourvoir en cassation

Entre temps, nous avons reçu du SIP PARIS 5^{ème} Arrondt un décompte de notre situation au 07/07/11 s'élevant à € 87 637 correspondant au principal encore dû par notre société, que nous avons réglé par chèque le même jour. A la suite de ce paiement, nous avons reçu le 26 janvier 2012 le montant des intérêts moratoires s'élevant à € 39 211 pour lesquelles nous avons demandé par courrier recommandé en date du 30 janvier 2012 la remise gracieuse, sans réponse à ce jour.

PIM a également fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010 portant sur la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009. Cette vérification a conduit à des chefs de redressements pour un montant € 61 354.

Par un courrier du 10 février 2011, nous avons saisi la DIRCOFI auquel nous avons reçu réponse le 31 mars 2011.

La Commission Département a été saisie en avril 2011. La Commission a confirmé la position de la DIRCOFI par décision du 6 juillet 2011. Suite à cette décision, nous avons payé les impôts complémentaires.

1 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de cet exercice s'est élevé à 572 629 euros contre 636 068 euros au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 10% du chiffre d'affaires due à la conjoncture.

La ventilation du chiffre d'affaires se présente comme suit :

| | 2010 | 2011 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Vente de marchandises | | |
| - sisal CEE | 0 € | 0 € |
| - sisal taxable | 0 € | 0 € |
| - sisal courtage international | 352 232 € | 442 052 € |
| - mica négoce | 1 588 € | 1 423 € |
| - mica courtage international | 7 286 € | 40 501 € |
| - cacao courtage international | 176 854 € | 0 € |
| - matériel export | | |
| TOTAL | 537 960 € | 483 976 € |
| Production vendue Services : | | |
| - port, frais accessoires | 98 107 € | 88 652 € |
| TOTAL | 98 107 € | 88 652 € |

2 – EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES

| | EXERCICE 2010 | EXERCICE 2011 |
|---|---------------|---------------|
| Salaires et traitements | / | / |
| Charges sociales | / | / |
| Dotation aux amortis. D'expl. | / | / |
| Dotat. aux provis. d'explo./act.circulant | / | / |
| Dotat. aux provis. d'explo.p.risques et ch. | / | / |

3 – RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation réalisée au cours de cet exercice s'est élevé à 151 891 euros contre 123 320 euros au cours de l'exercice précédent.

4 – DELAI DE REGLEMENT FOURNISSEURS

| | 2010 | | 2011 | |
|-------------------------------------|--------|------------|--------|------------|
| En € | Total | à 30 jours | Total | à 30 jours |
| Fournisseurs | 60 519 | 60 519 | 7 180 | 7 180 |
| Fournisseurs factures non parvenues | 8 995 | 8 995 | 9 817 | 9 817 |
| | ----- | ----- | ----- | ----- |
| | 69 514 | 69 514 | 16 997 | 16 997 |

5 – TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

II – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET COMPTABLE

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable (bénéfice) soit la somme de 163 262 euros de la façon suivante :

- report à nouveau du résultat bénéficiaire 163 262 euros

Le poste des capitaux propres se présenterait ensuite ainsi qu'il suit :

| | |
|-----------------------|-------------|
| Capital Social | 335 388 € |
| Réserve légale | 33 539 € |
| Réserves réglementées | / |
| Autres réserves | 739 403 € |
| Report à nouveau | (634 447 €) |

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

III – DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a été versé aucun dividende aux actionnaires.

IV - PROPOSITION DE DISTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de ne pas distribuer de jetons de présence aux administrateurs pour l'exercice en cours.

V – PRISES DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce relatif aux participations dans des sociétés ayant leur siège en France ou au contrôle de telles sociétés, nous vous informons des données suivantes :

PARTICIPATIONS REPRESENTANT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL (+50%)

5 997 Parts dans le Capital de la Société de Commerce et de Mines (Sarl SOCOMMIN) soit 99,95%

A titre d'information, nous vous rappelons que nous possédons

- 20 136 actions dans le capital de la société SPSM (78,66%)
- 341 actions dans le capital de la Sté SMGI (5,05%)
- 11 625 actions dans le capital de la Sté SFM (28,18%)

VI – RENSEIGNEMENTS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES ACTIONS D'AUTO CONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L 233-12 du Code du Commerce, nous vous informons que

La Société MATERIEL NAVAL ET INDUSTRIEL, dont le siège est en France possédait
Au 31.12.2011, 16 601 actions (18,87%)

Monsieur Bertil AKESSON né le 18/02/1922, domicilié à Madagascar, possédait
Au 31.12.2011, 32 994 actions (37,50%)

Monsieur Karl Bertil AKESSON né le 22.11.1992, domicilié à Madagascar, possédait
Au 31.12.2011, 15 500 actions (17,61%)

Mademoiselle Elsa AKESSON né le 07.11.1996, domiciliée à Madagascar, possédait
Au 31.12.2011, 15 500 actions (17,61%)

VII – ACTIVITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE

Nous vous informons que nous n'avons eu au cours de cet exercice aucune activité en matière de recherche et de développement.

VIII – EVOLUTION PREVISIBLE

En ce qui concerne le chiffre d'affaires, notre société a réalisé un total de plus de 155 360 euros au cours des trois premiers mois de l'exercice en cours en nette diminution par rapport aux trois premiers mois de 2011 dont le chiffre d'affaires s'élevait à 245 156 euros

IX – LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA STE PIM

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code du Commerce, nous vous prions de trouver ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés, par chacun des mandataires de notre société durant l'exercice

Monsieur Bertil AKESSON est
Gérant des sociétés SOCOMMUN et MATERIEL NAVAL ET INDUSTRIEL dont les sièges sociaux sont 106 bis rue de Rennes – 75006 PARIS
Président de la société SCIAMA, 106 bis rue de Rennes – 75006 PARIS

Monsieur Gervais RAVELOJAONA est
Administrateur de la société SCIAMA 106 bis rue de Rennes – 75006 PARIS

Monsieur Roland RABENANDRASANA est
Titulaire d'un mandat unique

Madame Danie AKESSON est
Administrateur de la société SCIAMA, 106 bis rue de Rennes – 75006 PARIS

X – PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2011, les salariés ou le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180, ne détenaient aucune action composant le capital social.

Les résolutions qui vont maintenant vous être soumises correspondent aux propositions visées dans ce rapport.

Nous espérons qu'elles obtiendront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus aux administrateurs de leur gestion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS
Articles 133, 135 et 148 du Décret du 23 mars 1967